



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 28 Avril 2010

Date de la convocation 21 avril 2010	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des fêtes Paulhan
<p><b><u>PRÉSENTS</u></b> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN</b> : M.SATGER Jean-Noël, M.GARCIA Alain, M.MONTAGNÉ Thierry, Mme CAER Michèle,  <b>BRIGNAC</b> : M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis,  <b>CABRIERES</b> : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,  <b>CANET</b> : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain,  <b>CEYRAS</b> : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne,  <b>CLERMONT L'HERAULT</b> : Mme GOMIS Sylvie, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard,  M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.MARTINEZ Antoine, M.DIDELET Serge, Mme DELEUZE Elisabeth, Mme  PASSIEUX Marie, M.SERRADJ Ahmed,  <b>FONTES</b> : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane,  <b>LIEURAN CABRIERES</b> : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal,  <b>MERIFONS</b> : M.VIALA Daniel, M.OLLIER Pierre,  <b>MOUREZE</b> : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves,  <b>NEBIAN</b> : M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard,  <b>OCTON</b> : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme,  <b>PAULHAN</b> : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, M.LEBREAU Jean-  Jacques, M.MERCET Pierre,  <b>PERET</b> : M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël,  <b>SALASC</b> : Mme FONT Chantal,  <b>USCLAS D'HERAULT</b> : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian,  <b>VALMASCLE</b> : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine,  <b>VILLENEUVETTE</b> : M.ORMIERES Jean-Louis.</p> <p><b><u>PROCURATIONS</u></b> :</p> M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse, M.SEGURA René à M.FAVIER Marc, M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier, M.LIEB François à M.COSTE Bernard, M.DRUART David à M.BARDEAU Francis, M.COSTES Jean à Mme FONT Chantal.		

### Objet : Centre de loisirs de Villeneuve - Renouvellement d'une convention de mise a disposition des locaux avec la Commune de Clermont l'Hérault

Monsieur BRUN informe les membres du conseil communautaire que par délibération en date du 29 Avril 2009, le conseil communautaire a approuvé une convention à intervenir entre la Communauté de Communes du Clermontais et la Commune de Clermont l'Hérault fixant les modalités de mise à disposition du centre aéré de Villeneuve

Il précise que dans le cadre du fonctionnement de l'accueil de loisirs Intercommunal sans hébergement, la Communauté souhaite pouvoir continuer à disposer d'une structure d'accueil commune aux 7 pôles offrant notamment des animations de pleine nature sur place.

Il propose au conseil de renouveler cette convention selon les modalités suivantes :

- La prise en charge des frais de fonctionnement par la Communauté de Communes du Clermontais,
- La mise à disposition gracieuse du bâtiment et du terrain privatif attenant pour une durée de trois ans,

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** le renouvellement de la convention entre la Commune de Clermont l'Hérault et la Communauté de Communes du Clermontais fixant les modalités de cette mise à disposition et, notamment, la prise en charge des frais de fonctionnement par la Communauté de Communes du Clermontais,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.